

Demande de Modification en vue de la création d'une nouvelle annexe 16 et modification de l'art. 7.4 et de l'annexe 1

<p>Exposé du problème (avec exemples et si possible des éléments chiffrés pour apprécier l'ampleur du problème posé)</p> <p>Les données techniques des véhicules constituent la base de l'exploitation ferroviaire et doivent être mises à disposition par chaque détenteur.</p> <p>Le détenteur est tenu de fournir ces informations.</p> <p>Le paragraphe 15 de l'ATMF – Appendice G de la COTIF 1999 (version du 01/05/2015) - indique à l'alinéa 15a §3 :</p> <p><i>« Dans la mesure où cela est nécessaire à l'exploitation, le détenteur met à disposition de toute entreprise de transport ferroviaire exploitant le véhicule les éléments concernant les conditions et limites d'utilisation ainsi que l'entretien et la surveillance continue ou périodique. »</i></p> <p>L'article 7.4 du CUU précise :</p> <p><i>« Avant l'utilisation de wagons / composants de wagons neufs ou transformés, le détenteur doit fournir le plus rapidement possible aux EF utilisatrices concernées sous forme électronique les informations utiles pour garantir la sécurité de l'exploitation. Ces informations comprennent les données techniques des wagons ainsi qu'un bref descriptif de toute consigne destinée aux visiteurs et agents d'exploitation. Ces informations sont toujours requises, si les wagons / composants ne sont pas conformes à l'annexe 9 du CUU. »</i></p>	<p>2. - Pourquoi le CUU - et à quel endroit - présente-t-il des lacunes sur ce point ?</p> <p>Le CUU prend en compte comme suit l'obligation énoncée au paragraphe 15, al. 15a de l'ATMF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article 7.4 : <p>Sachant que l'art. 7.4 ne fixe aucune modalité de mise en œuvre.</p> <p>Pour assurer un échange efficace des informations entre plus de 600 cosignataires du CUU, il faut préférer les conditions harmonisées aux solutions individuelles.</p>
<p>3. - Exposé des motifs démontrant que le problème exposé ne peut être résolu que via le CUU.</p> <p>Pour atteindre les objectifs recherchés par le législateur, tout en permettant et en optimisant l'échange d'informations demandé, il faut établir un standard pour l'échange des informations telles qu'elles sont prévues dans le CUU.</p> <p>Ainsi les détenteurs auront la possibilité de mettre en œuvre des solutions automatisées, sachant que pour leur part les EF pourront définir des procédures de traitement efficaces en intégrant des données provenant de différentes sources sans nécessité de mise à jour manuelle.</p> <p>Ce standard permet en outre de poursuivre la numérisation des échanges, ce qui offre une marge supplémentaire d'amélioration de la productivité et donc de la compétitivité des activités ferroviaires.</p>	<p>4. - Explication montrant pourquoi le problème décrit, peut être résolu grâce à la modification/au complément proposé(e).</p> <p>Clarté, précision et homogénéité : ce sont les avantages apportés par la nouvelle annexe 16.</p>

Guide d'application des données techniques des véhicules

<p>5. - Description de la manière dont la modification / le complément proposé(e) contribue à résoudre le problème.</p> <p>Les consignes données par la nouvelle annexe 16 en vue des échanges d'informations sont applicables rapidement et à un coût raisonnable tant pour les EF que pour les détenteurs.</p> <p>L'EF et le détenteur seront donc en mesure de satisfaire à leurs obligations légales et contractuelles respectives.</p>	<p>6. - Evaluation des impacts potentiels positifs et négatifs (exploitation, coûts, gestion, interopérabilité, sécurité, compétitivité,) à l'aide d'une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).</p> <table> <tr> <td>Coûts :</td> <td>+4</td> </tr> <tr> <td>Compétitivité :</td> <td>+5</td> </tr> <tr> <td>Exploitation :</td> <td>+4</td> </tr> <tr> <td>Interopérabilité :</td> <td>+4</td> </tr> <tr> <td>Sécurité :</td> <td>+2</td> </tr> </table>	Coûts :	+4	Compétitivité :	+5	Exploitation :	+4	Interopérabilité :	+4	Sécurité :	+2
Coûts :	+4										
Compétitivité :	+5										
Exploitation :	+4										
Interopérabilité :	+4										
Sécurité :	+2										

7.- Proposition de texte (modifications en bleu)**Article 7.4**

Le texte en vigueur est à remplacer par le texte suivant :

Le détenteur doit mettre à disposition des Entreprises Ferroviaires en temps utile sous forme électronique les informations nécessaires à l'exploitation en sécurité de ses wagons. La mise à disposition de ces informations, accompagnées le cas échéant de données supplémentaires, est régie par l'annexe 16.

Annexe 1 :

Le texte en vigueur est à remplacer par le texte suivant :

La liste à jour des adhérents au contrat et leurs coordonnées telles qu'elles figurent à l'art. 2.4 du CUU peuvent être consultées à partir de la banque de données du site internet du Bureau CUU :

www.gcubureau.org/signatories

Chaque adhérent au contrat est tenu, selon sa propre organisation, d'enregistrer et d'actualiser directement via le site internet susmentionné les informations le concernant dans le format indiqué.

Ajout de nouvelles catégories à la banque de données

Inscription complémentaire au chapitre 2 :

2.6 Réception des données techniques des véhicules (CUU Art. 7.4 et annexe 16)

Contact :

Adresse :

Tél :

Email :

Inscription complémentaire au chapitre 3 :

3.6 Mise à disposition des données techniques des véhicules (CUU Art. 7.4 et annexe 16)

Contact :

Adresse :

Tél :

Email :

A2018-01_fr

Annexe 16 au Contrat uniforme d'utilisation des wagons (CUU)

DONNEES TECHNIQUES DES WAGONS

L'annexe 16 précise les obligations d'information définies à l'article 7.4 du CUU.

Le détenteur doit mettre à disposition des Entreprises Ferroviaires utilisatrices en temps utile avant l'utilisation d'un wagon, les données administratives et techniques des véhicules conformément aux pages 2 à 5 en ce qui concerne les wagons enregistrés dans la banque de données CUU. L'EF a accès à tout moment à ces données, sachant qu'elle ne peut les utiliser que pour ses propres besoins opérationnels.

Le Bureau CUU met à la disposition des adhérents une plateforme de communication (GCU Message Broker) pour la transmission des données techniques des wagons.

Les renseignements complémentaires tels que le descriptif succinct de toute instruction d'utilisation destinée au service technique des wagons et à l'exploitation doivent être mises à disposition de manière bilatérale. Ces informations sont toujours nécessaires, si les aspects techniques propres à chaque véhicule ne sont pas couverts par l'annexe 9 du CUU.

Guide d'application des données techniques des véhicules

Descriptif des éléments des données techniques des wagons

Élément	Caractère	Définition :
WagonNumber-Freight	obligatoire	Identifie uniquement le wagon par son numéro
PreviousWagon-Number-Freight	facultatif	Pour l'identification d'un wagon après changement de numéro
Registration-Country	obligatoire	Code pays ISO du pays d'enregistrement
DatePutIntoService	obligatoire	Date de première circulation
AuthorisationValid Until	conditionnel	Date d'expiration d'une autorisation restreinte (applicable seulement dans des cas spéciaux)
SuspensionOf-Authorisation	conditionnel	Information indiquant si l'autorisation a été suspendue par l'autorité
DateSuspensionOf Authorisation	conditionnel	Date de suspension de l'autorisation ; à fournir en cas de suspension
Multilateral-Authorisation-Countries	conditionnel	Liste des codes alphabétiques des pays/compagnies ferroviaires dans lesquels un wagon est autorisé à circuler en vertu d'une autorisation d'interopérabilité restreinte (plaque dérogatoire); la première rubrique saisie est le pays/compagnie ferroviaire délivrant l'autorisation et les rubriques suivantes concernent les pays/compagnies ferroviaires « acceptantes »
ChannelTunnel-Permitted	facultatif	Indication si le wagon est autorisé à emprunter le Tunnel Transmanche - si le transport est programmé entre le Royaume Uni et la France et devrait utiliser l'infrastructure d'Eurotunnel
KeeperShortName VKM	obligatoire	Marquage du détenteur du véhicule tel qu'il figure dans le registre VKM (http://www.era.europa.eu/Document-Register/Pages/list-VKM.aspx , column B - sans signes diacritiques)
ECE	obligatoire	Nom complet de l'Entité chargée de l'entretien affectée
PlannedChangeOf ECM	conditionnel	Date jusqu'à laquelle l'actuelle ECE est affectée au wagon et nom complet de l'ECE suivante
ECMCertificate	obligatoire	Information sur le certificat ECE
InteropCapability	obligatoire	Identification de l'aptitude générale du wagon à l'interopérabilité. Il est proposé d'utiliser les valeurs/codes suivants (définis dans le « InteropCapabilityCode ») 01 = National 02 = Bi-/Multilatéral (avec accord ou cartouche d'admission) 03 = RIV 05 = TEN 06 = TEN-GE 07 = TEN-CW 08 = TEN RIV
GCUWagon	obligatoire	Indication si le wagon est exploité sous contrat CUU
LetterMarking	obligatoire	Code alphabétique complet de la catégorie du wagon. Le marquage d'identification des wagons (type de wagon) est défini dans la fiche UIC 438-2
TankCode	conditionnel	Code citerne (applicable seulement aux wagons citernes). Les codes sont définis dans le RID, chapitres 4.3.3 et 4.3.4.1.1
WagonNumberOf-Axles	obligatoire	Nombre d'essieux du wagon
WheelSetType	facultatif	Désignation du type d'essieux montés, sachant que cette désignation dépend du fabricant.
WheelDiameter	facultatif	Diamètre des roues mesuré en mm Diamètre de référence de la roue au maximum.

Guide d'application des données techniques des véhicules

WheelsetGauge	obligatoire	Ecartement des roues en mm ; entrées multiples pour les wagons à changement d'écartement
WheelSet-Transformation-Method	conditionnel	Description de la méthode de conversion des essieux montés pour les wagons à changement d'écartement. Liste de codes : 1 = Automatique, 2 = changement de bogie/essieu
NumberOfBogies	conditionnel	Nombre de bogies
BogiePitch	conditionnel	Empattement du bogie en mm
BogiePivotPitch	conditionnel	Distance la plus grande entre deux pivots de bogie en mm
InnerWheelbase	obligatoire	Distance la plus grande entre deux essieux intérieurs en mm
CouplingType	facultatif	Classification de l'attelage : 0 = sans attelage 1 = attelage non renforcé moins de 85t 2 = attelage renforcé égal à 85t 3 = attelage sur-renforcé à plus de 85t 4 = attelage automatique
BufferType	facultatif	Classification des tampons. Valeurs les plus usitées dans le secteur : A, AX, B, C, CX, L0 (130), L0 (150), L2 (130), L2 (150), L4 (130), L4 (150)
NormalLoading-Gauge	conditionnel	Indique le gabarit de chargement du wagon. Si le gabarit de chargement du wagon est marqué sur le wagon, l'information doit être donnée dans le message RSRD. Les codes sont définis dans la liste des codes des fiches UIC 505-1/503 et de l'EN 15273-2:2013.
MinCurveRadius	obligatoire	Rayon de courbe minimum admis pour le wagon. Indiqué en mètres.
MinVerticalRadius YardHump	obligatoire	Rayon vertical minimum admis à la bosse. Indiqué en mètres.
WagonWeight-Empty	obligatoire	Poids d'un wagon vide selon les données enregistrées dans la base de données matériel roulant. Indiqué en kg.
LengthOverBuffers	obligatoire	Longueur hors tampon exprimée en cm.
MaxAxleWeight	obligatoire	Indique le poids de conception maximum par essieu
LoadTable	obligatoire	Indique le cartouche de limite de charge marqué sur le wagon. Si les cartouches de charge sont marqués sur le wagon, l'information doit être donnée dans le message RSRD. Plusieurs cartouches de charge (international, spécifique au produit pour les wagons LPG et additionnel/spécifiques pays) peuvent être spécifiés en fournissant l'élément successivement, à plusieurs reprises. Pour les wagons spéciaux comportant des cartouches de charge (par ex. wagons pour transports lourds), aucun cartouche de charge n'est à fournir. Le cartouche complet doit être fourni, y compris la ligne « à vide » (si elle existe)
NumberOfBrakes	obligatoire	Nombre de distributeurs (frein pneumatique).
BrakeSystem	facultatif	Abréviation du système à frein pneumatique Les valeurs ci-après sont données à titre d'exemple : Kk; Dr; Bo; Hik; Bd; Ch; O; KE; WE; DK; WU; WA; DM; MH, SW; KE 435; conduite générale continue
AirBrakeType	obligatoire	Classification du frein pneumatique. 0 = wagon non freiné (conduite blanche) 1 = G 2 = P 3 = G/P 8 = sans frein à air ou conduite générale 9 = non codé

Guide d'application des données techniques des véhicules

BrakingPower-VariationDevice	obligatoire	Type de commande de l'effort de freinage 0 = pas de levier d'inversion 1 = dispositif d'inversion manuel ou automatique avec 1 poids d'inversion et 2 positions 2 = 2 poids d'inversion au minimum et 2 positions ou plus 8 = frein auto variable à la charge avec indication de la masse freinée max. 9 = dispositif d'inversion non codifié
AirBrakedMass	obligatoire	Utilisations différentes en fonction du dispositif d'inversion du frein à air : Pas de dispositif d'inversion = uniquement masse freinée du wagon Dispositif avec poids d'inversion = masse freinée à vide Frein auto variable à la charge = masse freinée max.
ChangeOver-Weight	conditionnel	Poids d'inversion de la masse freinée en tonnes
AirBrakedMass-Loaded	conditionnel	Masse freinée à charge en tonnes
BrakeSpecial-Characteristics	obligatoire	Caractéristiques générales du frein La liste de codes renvoie à la fiche UIC 920-13. 0 = pas de caractéristiques spéciales (frein modérable au desserrage avec semelles de fonte) 1 = frein à disques 2 = semelles composites 3 = frein non modérable 4 = frein non modérable avec semelles composites 5 = frein L 6 = frein LL 9 = information non codée
HandBrakeType	obligatoire	Classification des freins à main : 0 = sans frein à main 1 = frein à main manœuvré à partir du sol 2 = frein à main manœuvré à partir de la plateforme Si le wagon est équipé d'un frein à main manœuvré à partir du sol et de la plateforme, il faut utiliser le code 2 (frein à main manœuvré à partir de la plateforme).
HandBraked-Weight	conditionnel	Masse freinée du frein à main en tonnes.
ParkingBrakeForce	conditionnel	Masse freinée du frein à main en tonnes.
BrakeBlockName	facultatif	Désignation du type de semelle de frein, y compris la longueur en mm
CompositeBrake-BlockRetrofitted	conditionnel	Indication si les semelles composites ont été montées lors du rééquipement du wagon ou si elles sont d'origine.
CompositeBrake-BlockInstallation-Date	conditionnel	Date d'installation des semelles composites, pour un wagon équipé d'origine = date de mise en service.
MaxLengthOfLoad	facultatif	Longueur de chargement en mm pour les wagons plats et wagons couverts à plancher plat, moins l'épaisseur des cloisons intermédiaires (longueur utile).
LoadArea	facultatif	Surface en m ² du plancher des wagons couverts et wagons à toit ouvrant et plancher plat.
HeightOfLoading-PlaneUnladen	facultatif	Hauteur du plan de chargement si le wagon vide est mesuré en mm
RemovableAccessories	facultatif	Il faut indiquer le type et le nombre d'accessoires amovibles.
LoadingCapacity	obligatoire	Volume utile - mesuré en M3
MaxGrossWeight	obligatoire	Poids de chargement brut maximum plus la tare du véhicule.

Guide d'application des données techniques des véhicules

VapourReturn-System	facultatif	Indication si le wagon citerne est équipé d'un système de retour de vapeur
FerryPermittedFlag	facultatif	Indication si le wagon est admis sur les ferries et précision sur l'angle maximum admis sur la rampe du ferry-boat (en degrés : °).
FerryRampAngle	conditionnel	Angle maximum admis sur la rampe du ferry-boat (en degrés : °). Applicable si admis sur ferry-boat
Temperature-Range	facultatif	Plage de température d'ambiance admise.
Bruit	facultatif	Limite sonore sur voie de référence et niveau de bruit à l'arrêt en décibels
Technical-Forwarding-Restrictions	conditionnel	Cet élément vise à identifier tout(e) aspect ou restriction particulière susceptible de présenter une pertinence pour les opérations de manœuvre dans les triages ou dans les trains en raison des caractéristiques techniques du wagon ou de son chargement. Tous les codes caractérisant les restrictions en trafic fret (cf. UIC 920-13) et en trafic voyageur figurent dans la même liste que les « RestrictionCodes ». Dans cet élément, on n'utilise que les codes indiquant le type « T-Technical » et « F-Freight » Les codes ci-après sont extraits des RestrictionCodes. Dans cet élément, seuls ces codes doivent être utilisés. 07 Lancement uniquement avec frein à main desservi 11 Wagon autre qu'à bogies à empattement de plus de 9 mètres 12 Wagon à bogies à écartement intérieur de plus de 14 mètres jusqu'à 17,50 mètres 13 Wagon à bogies à écartement intérieur de plus de 17,50 mètres 15 Wagon non admis à la bosse 16 Wagon interdit au triage par lancement ou par gravité (3 triangles rouges) 18 Wagon ne pouvant franchir des équipements de freinage actifs 25 Wagon-citerne de transport de gaz avec bandeau latéral 41 Wagon à incorporer en tête de train 42 Wagon à incorporer en queue de train 63 Transport exceptionnel ou (pour les trains de voyageurs) gabarit de chargement/cinématique plus large que prévu 70 Wagon à manœuvrer avec précaution (1 triangle rouge) 71 Wagon à manœuvrer avec précautions spéciales (2 triangles rouge) 94 Wagon-citerne de transport de gaz sans bandeau latéral
DateLastOverhaul	obligatoire	Date de la dernière révision Pour les wagons placés récemment sur le marché, utiliser la date de mise en service.
DateNextOverhaul	obligatoire	Date de la prochaine révision programmée.
Permitted-Tolerance	obligatoire	Période de tolérance après la date de révision (en mois) Si aucune tolérance n'est admise, la valeur sera de "0".
DateOfNextTank-Inspection	conditionnel	Date du prochain contrôle de la citerne, s'applique uniquement aux wagons-citernes.

Observations

Le schéma XSD complet ainsi que les fichiers fournis à titre d'exemple peuvent être téléchargés sur le site internet du CUU.